



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	fai+ pne	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
19062019	chantelouve	vache vivolle selles		15	1	
.....	perrier	clapierroux selle		2		
.....	ougier	giraud eterlous tailla pne		10		
.....	venosc	muzelle		3		
.....	plan du lac	lanchatra		3		freaux selle

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° -1-

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE secteur OISANS/VALBONNAIS



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F GSDG B3 /blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	fai+ pne	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
19062019	st christophe	mariande puy jatet selle alpe du pin		6		
.....	valsenestre	gary vallon ramu guyon vet		7		
.....	le desert	serveille meane		3		

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° - 2

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,


Thierry DURAND

COPIE secteur OISANS / VALBONNAYS